

L'EVENTAIL

Mars - Avril 2009 - n° 57

Centre Ressources Illettrisme
Champagne-Ardenne



A découvrir dans la presse...

Contact : Séverine VIGOURT
79 avenue Sainte Ménehould
51037 Châlons en Champagne
Cédex
Tél. : 03 26 21 83 20
Fax : 03 26 21 73 37
Mél : svigourt@arifor.fr

• Au niveau régional

✍ **Les ateliers de formation de base portent leurs fruits**

Le Journal de la Haute-Marne - Mars 2009

Depuis le 15 octobre 2008, 18 salariés en insertion à la Régie Rurale du Plateau (RRP) de Vaillant et des Brigades vertes de Lecey ont bénéficié d'Ateliers de Formation de Base (AFB) en partenariat avec l'organisme de formation Poinfor en Haute-Marne. Ces ateliers s'articulent autour de la vie sociale et professionnelle et proposent des activités liées au poste de travail.

• Au niveau national

✍ **Education et formation tout au long de la vie : huit compétences clés**

Trait d'Union - n°213 - Mars 2009

Le 18 décembre 2006, le Parlement européen et le Conseil de l'union européenne ont produit une recommandation sur « les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ». Ce texte est l'aboutissement de différents travaux initiés depuis le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000. Gérard Hommage du Cafoc de Nantes en parle à travers cet article.

✍ **Baisse du niveau des élèves en orthographe : des chercheurs proposent de la simplifier**

L'AEF - Dépêche n°110631 - 11 mars 2009

Cet article expose les différents avis de chercheurs sur la question de la réforme de l'orthographe.

✍ **Retour d'expériences sur « Atout connaissances »**

Centre Inffo - Le quotidien de la formation - 16 mars 2009

Patrick Lecocq, directeur des ressources humaines de LNA (La Laiterie Nouvelle de l'Arguenon) a eu recours au dispositif « Atout connaissances » pour former ses salariés en difficulté avec la lecture et l'écriture. Ce dispositif se décline en trois axes : conseil en ingénierie de formation (état des lieux et plans d'actions sur mesure), mise en place de formations collectives intra entreprise sur mesure et formalisation de parcours individuels de formation. Ce directeur fait un retour sur ce dispositif à travers cet article.

Sommaire :

- * Articles de presse sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme (p. 1 à 3).
- * Rencontre du 17 mars 2009 (p. 4).

Revue de presse sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme

Financée par la
DRTEFP
et le soutien du FSE



☞ **Travail temporaire : une formation « clés en main » contre l'illettrisme**

Centre Inffo - Inffo Flash - n°742 - du 16 au 31 mars 2009 / Le quotidien de la formation - 19 mars 2009

Le FAF-TT annonce la création d'un module « clés en main » de sensibilisation aux situations d'illettrisme qui s'intégrera dans la formation générale des permanents des agences de travail temporaire.

☞ **Pour lutter contre l'illettrisme, Veolia a construit un support de formation calé sur le vocabulaire professionnel de ses métiers**

Centre Inffo - Le quotidien de la formation - 20 mars 2009

Construit en partenariat avec l'organisme de formation IPTR, ce support de formation sur les savoirs de base est adapté à chacun des métiers du groupe et a servi de fil conducteur pour l'ensemble des formations dispensées aux salariés illettrés de Veolia Environnement.

☞ **L'illettrisme : action prioritaire**

Les actualités du CNFPT - 25/03/2009

Depuis 2004, le CNFPT mène le combat contre l'illettrisme auprès des collectivités territoriales. Pour aider à comprendre ce phénomène dans toute sa complexité, à faire connaître les moyens d'agir en présentant des expériences concrètes et recueillir les attentes des participants, certaines délégations ont mis en place des actions de sensibilisation à destination des élus et des professionnels relais dans les collectivités. De nombreuses collectivités ont inscrit les formations de base dans leur stratégie de développement des ressources humaines pour des résultats probants.

☞ **Lutte contre l'illettrisme : l'OPCA GFC-Aref met en place un kit d'information et un numéro azur pour les salariés du BTP**

L'AEF - Dépêche n°111439 - 25 mars 2009 / Entreprise & Carrières - n°948 - du 31 mars au 6 avril 2009

L'OPCA-GFC-Aref propose un « kit d'information » contenant des dépliants ainsi qu'un DVD réalisé à partir de témoignages de chefs d'entreprises ayant testé le dispositif et de salariés ayant reçu une formation générale professionnelle. Par ailleurs un numéro de téléphone (numéro azur 0811 110 110 au coût d'un appel local) est mis en place afin de faciliter l'accès à l'information des salariés qui « peuvent éprouver des réticences à parler de leurs difficultés dans leur environnement professionnel ». Ce kit est disponible sur simple demande auprès de l'OPCA-Aref de votre région. Site : <http://www.gfcbtp.fr>

☞ **Lutter contre l'illettrisme : une responsabilité collective et une nécessité en Champagne-Ardenne**

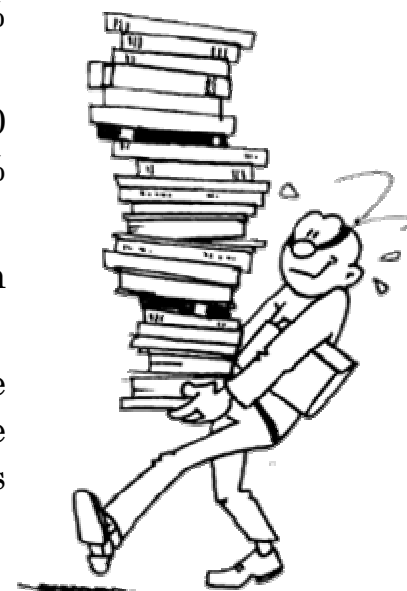
CESR Champagne-Ardenne - Au Fil de l'Avis - n°3 - Mars 2009

Selon une étude de l'INSEE, les champardennais sont plus souvent en difficulté face à l'écrit qu'au niveau national :

- Des jeunes plus fortement touchés en Champagne-Ardenne : 9 % contre 6 % en France métropolitaine.
- Des seniors plus touchés que les jeunes générations : plus de 4 adultes sur 10 en difficultés préoccupantes à l'écrit ont plus de 50 ans et représentent 30 % des 18-65 ans en Champagne-Ardenne.
- En Champagne-Ardenne, 1 personne en difficulté à l'écrit sur 2 possède un emploi (52 %).

C'est à partir de ce constat que le CESR a organisé un colloque régional afin de mobiliser l'ensemble des acteurs pour qu'il y ait une réelle prise de conscience de la problématique de l'illettrisme et poursuivre le travail déjà mené par les différents acteurs.

Télécharger la synthèse des débats sur : <http://www.arifor-ressources.org/>



✍ Immigration et intégration : transfert de compétence de l'ACSE à l'ANAEM

L'AEF - Dépêche n°111626 - 27 mars 2009

La réforme des modalités de fonctionnement de l'Acsé (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des Chances) et de son mode de financement ainsi que le transfert de sa mission d'aide à l'intégration des étrangers va au profit de l'ANAEM (Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations) article 67 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 parue au Journal Officiel du 27 mars 2009. Parallèlement, un décret publié au même JO change la dénomination de l'ANAEM en l'OFFI (Office Français de l'Immigration et de l'intégration). L'OFFI participe à la lutte contre les discriminations et contribue à la lutte contre l'illettrisme.

✍ La mesure phare de l'ANI « formation » du 7 janvier 2009 (entretien avec Gérard Lefèvre, président du GARF)

L'AEF - Dépêche n°111839 - 1er avril 2009

D'après Gérard Lefèvre, la mesure phare de l'ANI est le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels). Jusqu'à présent, les personnes formées étaient les plus qualifiées, essentiellement les cadres. Or, les personnes de niveau VI et celles ne maîtrisant pas les savoirs de base ainsi que les demandeurs d'emploi doivent être formés rapidement au regard du nombre important de personnes dans cette situation aujourd'hui. L'employabilité de ces personnes fragilisées sera ainsi garantie. D'autres dispositions de l'ANI vont permettre de mieux s'occuper de ces personnes et d'affirmer le rôle de l'entreprise, par exemple la POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi).

Notre dernière acquisition



📖 Savoirs de base, compétences pro' ? Les situations d'illettrisme au travail, comprendre pour agir

Gérard Lefèvre - Catherine Puzenat - GARF (Groupement des Acteurs et Responsables de Formation) - Coll. Etudes du GARF - 01/03/2009 - 64 p. - cote : 52.167

Cette étude donne des éléments de réflexion et des témoignages utiles pour mieux cerner les réalités des situations d'illettrisme au travail. Pour ce faire, quatre points sont proposés :

- Analyser les différentes terminologies en circulation pour comprendre en quoi consistent savoirs de base, compétences de base / clés et en quoi l'entreprise est concernée par leur acquisition et leur développement ;
- Confronter les résultats d'enquêtes récentes, ce qu'elles donnent comme indications des réalités que vivent les adultes en France, avec les représentations sociales qui restent attachées à la notion d'illettrisme. Ces représentations constituent des freins potentiels à la prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle des salariés qui souffrent ;
- Réfléchir à l'offre de formation telle qu'elle est constituée, du côté des actions comme des acteurs, en particulier les OPCA ;
- Aborder les démarches de qualification des salariés aux compétences de base dans le cadre plus large des situations de travail, avec ce qu'elles impliquent comme axes transformateurs, tant des personnes que des postes concernés.

Rencontre du 17 mars 2009

« Développer les compétences de base en entreprise, un enjeu de GPEC pour la performance de chacun »



C'est le thème de la Journée nationale organisée par le GARF (Groupement des acteurs du développement des compétences en entreprise) et l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) à Paris.

Extrait de la conférence de Pascal Moulette, Maître de conférences à l'IUT de Marseille et Chercheur au CERGAM, téléchargeable sur : http://www.illettrisme-ressources.com/site/file/pdf/Actus/2009/Synthese_onf_170309.pdf

Echos de cette journée par le quotidien Libération du 19 mars 2009 sur <http://www.illettrisme-ressources.com/site/file/pdf/Actus/2009/Focus-liberation-170309.pdf>

Plusieurs questions en débat

- Comment les entreprises peuvent-elles faciliter la réussite de ces salariés ? Comment accompagner leurs transitions professionnelles ? Avec quels outils ?
- Quelles sont aujourd'hui les nouvelles attentes en termes de compétences de base ?
- Comment anticiper les mutations au niveau des entreprises et des territoires et coordonner les interventions afin de proposer un parcours cohérent et continu ?
- Comment construire des solutions de qualification adaptées et durables ?

Une mise en avant des ressources

- Dispositif compétences clés
- Conventions GPEC
- Accords cadres OPCA
- Mobilisation des entreprises

Source : Centre Inffo - Le quotidien de la formation - 18 mars 2009

Contact : Séverine VIGOURT
79 avenue Sainte Ménehould
51037 Châlons en Champagne Cédex
Tél. : 03 26 21 83 20
Fax : 03 26 21 73 37
Mél : svigourt@arifor.fr

Retrouvez-nous sur le web !
www.illettrisme-ressources.com

Directeur de la publication : Jean-Marie MEUNIER
Rédaction : Séverine VIGOURT